

Commission des finances et des affaires générales

040 - Ressources humaines

Proposition d'ajustement du tableau des emplois du Département du Bas-Rhin

CD/2019/061

Service chef de file :

A4 - Direction des ressources humaines A420 - Service Emploi

Résumé:

La politique ressources humaines du Département est le fruit d'un équilibre entre la maîtrise de la masse salariale, les dépenses de personnel et la volonté de renforcer les moyens humains consacrés aux missions de proximité et à la qualité de vie au travail.

Afin d'apporter une réponse adaptée aux besoins du Département du Bas-Rhin en matière d'emplois et de compétences et d'anticiper les évolutions à venir de la collectivité, il est proposé au Conseil Départemental de procéder à l'ajustement du tableau des emplois.

AJUSTEMENT DU TABLEAU DES EMPLOIS

LA CRÉATION DE POSTES PERMANENTS

L'accroissement des situations de vulnérabilité et de précarité nécessite de renforcer le service public de proximité pour consolider les équipes sur le terrain, soumises à l'augmentation de la demande sociale et à la complexification des cas, notamment en matière de lutte contre la grande précarité, de santé, de protection de l'enfance et d'adaptation des territoires au vieillissement de la population.

Il est ainsi proposé au Conseil Départemental de décider l'ajustement suivant du tableau des emplois (document joint en annexe 1) ainsi que les créations de postes suivantes :

Mission d'Action Sociale de Proximité (MASP)

Le Département, par ses centres médico-sociaux des unités territoriales d'action médicosociales (UTAMS), assure un maillage de proximité qui permet un accueil inconditionnel des usagers les plus fragiles au plus près de leur lieu de vie.

Le service administratif et financier (SAF) de la MASP a pour mission notamment la mise en paiement et la récupération des recettes, au titre des dispositifs d'aide sociale. Dans un contexte budgétaire contraint, augmenter le montant des sommes récupérées, assurer l'instruction régulière des dossiers entrants, réduire le nombre de recours gracieux et de contentieux constituent des axes de travail essentiels. Pour ce faire, il est proposé de décider de la **création d'1 poste** de gestionnaire comptable (cadre d'emplois

des adjoints administratifs territoriaux) au SAF.

Le Département a créé l'Observatoire des données sociales qui permet de mieux connaitre les usagers, leurs besoins, et ceux des territoires en anticipant les évolutions socio-démographiques et économiques. Il permet ainsi un pilotage stratégique des missions sociales et l'évaluation des politiques publiques départementales.

Le développement d'un tel outil très structuré nécessite toutefois un temps de développement (création, paramétrage et alimentation d'un entrepôt de données, production de requêtes permettant l'exploitation de ces données sociales...) manquant aussi bien à la MASP, à la Direction des Services Informatiques (DSI) qu'à la Mission d'Appui au Pilotage (MAPI). Il est ainsi proposé de décider de la **création** de **2 postes** de requêteurs (cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux) rattachés à la MASP et correspondant à ce maillon manquant.

Pour informer, évaluer, accompagner et orienter les publics en grande précarité vers l'accès aux soins, la MASP propose de développer un service médico-social de proximité mobile. Pour ce faire, il est proposé de décider de la **création de 4 postes** d'infirmier (cadre d'emplois des infirmiers territoriaux).

Mission Enfance Famille (MEF)

Afin d'améliorer la prise en charge des enfants confiés et de répondre à l'activité croissante constatée dans le domaine de la protection de l'enfance, un renforcement des moyens humains est proposé par la création de 11 postes au sein du Service de Protection de l'Enfance (SPE). Ces créations de postes s'inscrivent dans la dynamique du plan d'action « un avenir pour nos enfants » approuvé à l'unanimité en séance plénière le 25 juin 2018 (délibération n° CD/2018/021 du 25 juin 2018), des évolutions induites par la nouvelle loi n° 2016-297 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant, mais aussi du plan d'actions en faveur du SPE mis en place au sein de la collectivité sous le pilotage de la MEF et de la Direction des Ressources Humaines.

Il est ainsi proposé de renforcer globalement les équipes du SPE en décidant de la **création de 6 postes** d'instructeurs administratifs de 2^e niveau (cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux) et de **5 postes** de travailleurs sociaux (cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux).

Dans le cadre de l'axe 3 portant sur le renforcement et la valorisation des moyens humains et en lien avec les temps d'échanges collectifs et individualisés qui se sont tenus avec les agents du SPE ces derniers mois, des mesures complémentaires de créations de postes ont été décidées :

- La création d'un 7ème poste de travailleur social de Coordinateur territorial à la CRIP (cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux), en charge de l'évaluation des informations préoccupantes, compte tenu de l'augmentation exponentielle de l'activité relative à l'enfance en danger.
- La création de 2 postes supplémentaires de travailleurs sociaux (cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux) pour le renforcement de la cellule des mineurs non accompagnés (MNA), afin d'organiser le pilotage des situations dans cette équipe dédiée aux MNA, et non par les équipes enfance territoriales.
- La création d'un poste de travailleur social supplémentaire (cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux) au Service Des Assistants Familiaux (SDAF), consacré à la gestion des relais pour les familles d'accueil, afin de réaliser cette mission,

chronophage pour les ETASES.

- La création d'un poste de coordinateur « statuts des enfants confiés » (cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux) au sein de l'équipe adoption et appui à l'accompagnement, afin de mettre en œuvre l'adaptation des statuts des enfants confiés, conformément à la loi de 2016.
- La création d'un poste de secrétaire-assistante (cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux) au niveau de la direction du SPE, afin de développer notamment la communication interne et la simplification des procédures.

Au regard des exigences de pilotage financier de la politique d'aide sociale à l'enfance portée par le Service de Protection de l'Enfance (SPE) et le Service Des Assistantes Familiales (SDAF), du suivi des consommations de crédits et surtout de la mise en œuvre de nouveaux dispositifs pour les décisions financières, il est également proposé de décider de la **création d'1 poste** de chargé d'accompagnement pour le contrôle de gestion (cadre d'emplois des attachés territoriaux). Ce poste pourra être mis à disposition des autres services de la MEF autant que de besoin, et particulièrement du SDAF.

Mission Autonomie (MA)

La loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'Adaptation de la Société au Vieillissement (ASV) a mis en place les Conférences des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées (cf. article L. 233-1 du CASF). Elles rassemblent l'ensemble des acteurs de la prévention de la perte d'autonomie du Département, sous la responsabilité du Département. L'objet de la conférence est double : coordonner les politiques et les acteurs de la prévention et proposer l'affectation des crédits versés annuellement (2 500 000€) par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) à des opérateurs et projets de prévention. Elle est présidée par le Président du Conseil Départemental, gestionnaire des crédits pour le compte de la Conférence des financeurs. Il est proposé de décider de la **création d'1 poste** de chargé de la Conférence des financeurs (cadre d'emplois des attachés territoriaux). Ce poste sera intégralement financé par la CNSA.

Il est également proposé de décider de la **création d'1 poste** de chargé de communication (cadre d'emplois des attachés territoriaux) attaché à la MA, qui correspond à un besoin permanent jusqu'ici pris en charge dans le cadre d'un contrat de renfort, et dont la mission principale sera le développement de la sensibilisation du grand public par l'organisation d'événements (les rendez-vous et les lundis de l'Autonomie...) et la conception et le développement du schéma directeur de la communication à la MA.

En lien avec le service administratif et financier (SAF) de la MASP, la MA travaille à l'amélioration conjoncturelle et structurelle de la pratique de la récupération des dispositifs d'aide sociale. A ce titre, il est proposé de décider de la **création d'1 poste** de chargé du suivi patrimonial des bénéficiaires de l'aide sociale aux personnes âgées et handicapées (cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux).

Il est aussi proposé de décider de la **création d'1 poste** d'adjoint au responsable du service d'instruction APA et aide sociale (cadre d'emplois des attachés territoriaux) pour seconder le responsable de ce service qui compte une trentaine d'agents.

En parallèle, la mise en place réglementaire du système d'information des Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH) et les exigences et recommandations du « tronc commun des métiers » portées par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) ont rendu nécessaire la révision du dispositif d'instruction des prestations à destination des personnes en situation de handicap. Ces

ajustements ont impacté le service instruction des prestations aux personnes en situation de handicap tant dans ses procédures que dans son organisation.

Ainsi pour répondre à ces enjeux, une nouvelle organisation (présentée au Comité Technique du 5 mars 2019) a été mise en place. Il est ainsi proposé de décider de la **création de 4 postes** : 2 postes d'évaluateurs médicaux et paramédicaux (cadre d'emplois des infirmiers territoriaux), 1 poste de chargé de paiement de la prestation de compensation du handicap (PCH) (cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux) et 1 poste de chargé de recevabilité (cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux).

Il est aussi proposé de décider de la création de **3 postes** permettant de constituer une cellule « accompagnement de l'offre et du parcours résidentiel » pour développer le dispositif d'accueil familial, favoriser l'émergence de projets d'habitat inclusif et piloter la démarche qualité dans les établissements médico-sociaux. Cette cellule sera composée de 3 postes : 1 poste de référent infirmier (cadre d'emplois des infirmiers territoriaux) et 2 postes de référents accompagnement de l'offre et du parcours résidentiel PA PH (cadre d'emplois des attachés territoriaux).

Mission Aménagement Développement Environnement (MADE)

Afin de poursuivre l'axe stratégique de la politique départementale de l'habitat «Encourager un habitat plus performant et de meilleure qualité », figurant au Plan départemental de l'Habitat du Bas-Rhin 2018-2023, il est proposé de décider de la **création de 2 postes** d'assistants techniques réhabilitation du parc privé et maitrise de l'énergie (cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux). Ces deux postes permettront la montée en charge du Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Energie (SLIME) qui accompagne les usagers dans la lutte contre la précarité énergétique.

Mission Education Sport et Jeunesse (MESJ)

Pour mener à bien la programmation pluriannuelle d'investissement dans les collèges et les autres bâtiments départementaux, il est proposé de décider de la **création** de deux binômes construction (ingénieur et technicien) supplémentaires, soit **4 postes** (cadres d'emplois des ingénieurs et des techniciens départementaux)

Politique des Ressources Humaines

Dans le cadre de la politique ressources humaines d'accompagnement individualisé des agents en situation de reclassement professionnel, la **création de 7 postes** est proposée au sein de différentes missions. Ces postes (cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ou adjoints administratifs) permettront de pérenniser des agents issus des collèges et ou des routes affectés au sein de différentes missions dans le cadre de leur projet de reconversion professionnelle pour raisons de santé. Ils permettront ainsi de garantir une stabilisation de leur situation et la mise en œuvre de leur reclassement professionnel, tout en répondant aux besoins des missions

Direction Générale Ajointe Ressources (DGA Ressources)

Dans le cadre de la création d'une future plateforme logistique qui regroupera les

activités liées au courrier, à l'économat et à l'imprimerie au sein du service logistique de la Direction des Moyens Généraux (DMG), il est proposé de décider de la **création d'1 poste** de responsable d'unité (cadre d'emplois des attachés territoriaux). Ce responsable, après analyse de l'existant proposera une nouvelle organisation et accompagnera les agents vers le changement d'organisation retenue.

Pour planifier et programmer les achats de la Direction des Moyens Généraux (DMG), en collaboration avec les acheteurs du Service de la Commande Publique de la DMG et proposer notamment des stratégies d'achat, il est proposé de décider de la **création d'1 poste** de responsable des achats (cadre d'emplois des attachés territoriaux).

Direction Générale Ajointe Affaires Institutionnelles Européennes et Transfrontalières (DGA AIET)

Dans le cadre de la mise en œuvre des compétences de la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA) en matière de coopération transfrontalière, il est proposé de décider de la **création d'1 poste** d'expert juridique (cadre d'emplois des attachés territoriaux) en droit européen qui complétera l'équipe des juristes de la Direction des Assemblées et des Affaires Juridiques.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide :

1)La création des postes permanents suivants, par filière et cadre d'emplois :

- Assistants territoriaux socio-éducatifs : 10
- Attachés territoriaux : 11
- Bibliothécaire territorial : 1
- Infirmiers en soins généraux territoriaux : 8
- Ingénieur territorial : 2
- Rédacteurs territoriaux : 25
- Techniciens territoriaux : 3
- 2) La suppression des postes permanents suivants, par filière et cadre d'emplois :
- Adjoints administratifs territoriaux : 5
- Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques : 1
- Conservateur territorial du patrimoine : 1
- Médecins territoriaux : 1 à temps non complet 50%
- 3) De procéder à l'ajustement correspondant du tableau des emplois.

Strasbourg, le 23/10/19 Le Président du Conseil Départemental

Y

Frédéric BIERRY